



CONSULTATION SUR LA RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE



Communiqué de presse, 26 novembre 2020

LA PROTECTION DES CHERCHEURS D'EMPLOI ET DES PRÉCAIRES PASSE PAR LE RETRAIT DE LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Le 12 novembre dernier, le gouvernement a annoncé une réforme de l'assurance-chômage « adaptée », censée entrer en vigueur en avril 2021. Mais une décision du Conseil d'État datée du 25 novembre vient d'annuler deux des principes de cette réforme, dont le changement du mode de calcul du salaire journalier de référence (SJR). Une décision qui va dans le sens de ce que réclament depuis des mois syndicats et associations : le retrait pur et simple de cette réforme qui, dans un contexte de crise inédit, mettra à terre précaires et chercheurs d'emploi.

Précaires et chercheurs d'emploi : les sacrifiés de la crise ?

Depuis le début de l'épidémie, les personnes précaires et en recherche d'emploi ont été les oubliées de la crise. Malgré l'annonce aujourd'hui d'une aide « exceptionnelle » qui devrait être apportée à 300 000 travailleurs précaires, mais dont les contours semblent encore pour le moins flous, et une brève prolongation du versement des allocations d'assurance chômage pour celles dont les droits arrivaient à terme durant le confinement, c'est bien à la réduction de leurs droits que le gouvernement semble attaché.

Il aura fallu attendre fin novembre pour que les personnes les plus fragilisées économiquement apparaissent dans les prises de paroles des représentants de l'État. Et le gouvernement, en maintenant les mesures les plus rudes de la réforme de l'assurance-chômage, continue à décréter leur mise au ban de notre société.

« Je travaille dans le secteur de l'événementiel, je ne suis employé qu'en CDD. Pour le régime général lié à l'événementiel, impacté par la crise du Covid, le gouvernement n'a rien fait. Depuis que j'ai 19 ans, je travaille, j'en ai aujourd'hui 50 et je n'ai jamais été dans une situation de précarité sociale aussi grave, au point que je peux me retrouver à la rue du jour au lendemain. »

Frédéric B., 50 ans, travaille dans l'événementiel à Paris

Des mesures envisagées catastrophiques, remises en cause par le Conseil d'État

La mesure la plus sévère du décret du 29 juillet 2019 de la réforme de l'assurance chômage, concernant le calcul du SJR, vient d'être annulée par le Conseil d'État, considérant qu'elle porte « atteinte au principe d'égalité ». Les membres du collectif Expressions dénonçaient, depuis son adoption, le caractère totalement injuste de la disposition, qui réduisait de façon drastique les droits des personnes précaires. Cette décision est accueillie avec soulagement et satisfaction.

« J'ai environ 200 jours de droits restants. L'échéance commence à être très, très serrée, surtout avec cette période de confinement [novembre 2020]. Avec la réforme, pour les personnes qui ont des phases d'emploi et de non-emploi, on risque de se retrouver avec des revenus qui vont être de 300 à 400 euros, voire moins. »

Régis P., 33 ans, archiviste en chômage

Cependant, les rares ajustements de la réforme envisagés par le gouvernement pour en atténuer modestement les effets n'en modifient pas la logique : il s'agit toujours de réduire les droits de ceux qui ne parviennent pas à accéder à un emploi stable et qui sont contraints d'exercer des activités occasionnelles ou des emplois de courte durée, le plus souvent dans des secteurs professionnels où l'usage du CDD est récurrent. Ces aménagements à la marge trahissent l'incapacité du gouvernement à renoncer à une réforme qui n'a, de toutes façons, jamais été adaptée aux besoins des personnes en recherche d'emploi et qui repose sur l'idée fautive que celles qui demeurent en chômage en sont responsables. Cette approche démagogique ignore ce que vivent les personnes concernées et risque de faire basculer des milliers de personnes dans la pauvreté durable et l'invisibilité sociale. Ainsi, nous, syndicats et associations, exigeons le retrait immédiat de cette proposition de réforme.

LES MEMBRES DU COLLECTIF EXPRESSIONS :

ATD Quart Monde	Mouvement national des chômeurs et précaires (MNCP)
Coorace	Secours catholique
FAGE	Solidarités nouvelles face au chômage (SNC)
	UNSA

CONTACTS PRESSE :

SNC Solidarités nouvelles face au chômage

Yaëlle Szwarzensztein / 06 29 80 36 15 / yaelle.szwarzensztein@snc.asso.fr

ATD Quart Monde / Emilie Perraudin / 06 28 61 69 05 / emilie.perraudin@atd-quartmonde.org

COORACE / Emilie Ouchet / 06 99 14 59 43 / emilie.ouchet@coorace.org

FAGE Fédération des associations générales étudiantes / Cécile Thevenet / 06 75 33 79 30 / presse@fage.org

MNCP Mouvement national des chômeurs et précaires

Pierre-Edouard Magnan / 06 79 91 63 18 / pierreedouard.magnan@gmail.com

Secours Catholique

Djamila Aribi / 06 85 32 23 39 / djamila.aribi@secours-catholique.org

UNSA / Vanessa Jereb / 06 26 34 09 92 / vanessa.jereb@unsa.org